

**Extrait**  
**du registre des délibérations**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 17 juin 2019**

Conseillers communautaires en exercice : 84 Nombre de conseillers présents : ..... 44 Mandats de procuration : ..... 16 Votants : ..... 60	L'an deux mil dix-neuf, le lundi dix-sept juin à quatorze heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de réunions de l'hôtel des formations - 10 rue Jean Monnet à Chauny, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Bernard BRONCHAIN, Président, adressée aux délégués des communes le sept juin deux mille dix-neuf.
	Secrétaire de séance : Annick PANCIEKIEWICZ

**Présidence :** Bernard BRONCHAIN

**Étaient présents :** René PÂRIS (ABBECOURT) ; Joël DUHENYOY (AMIGNY- ROUY) ; Francis GARCIS (AUTREVILLE) ; Patrice DELVILLE (BERTAUCOURT EPOURDON) ; Christiane LAVANDIER (BICHANCOURT) ; Jack GUILLAUCOURT (BRIE) ; Alain ALBARIC (CAILLOUEL CREPIGNY) ; Sylvain LEWANDOWSKI (CAUMONT) ; Bruno COCU (CHARMES) ; Nabil AIDI, Josiane GUFFROY, Michel KRIF, Catherine GAUDEFROY, Françoise LACAILLE (CHAUNY) ; Jean-Paul DUFOUR (CONDREN) ; Monique LAVAL (COURBES) ; Bernard MAHU (DEUILLET) ; Nadine DEGARDINS-PODEVIN (GUIVRY) ; Luc DEGONVILLE (MANICAMP) ; Christian ROCHER (MAREST-DAMPCOURT) ; Annie FLOQUET PODRAS (MENNESSIS) ; Dominique IGNASZAK (NEUFLIEUX) ; Éric FICHEUX (OGNES) ; Dominique TYBERGHEIN (PIERREMANDE) ; Catherine HOLUB (QUIERZY) ; Nicole ALLART (ROGECOURT) ; Frédéric MATHIEU (SAINT-GOBAIN) ; Jean-Claude DEBONNE (SAINT NICOLAS AUX BOIS) ; Bernard PEZET, Annick PANCIEKIEWICZ (SINCENY) ; Christian CROHEM, Odile REMIAT, Michel CARREAU, Sylvie RAGEL, Daniel DARDENNE, Paulo DE SOUSA, Denis VAL, Daniëlle PAULON-CAUDRON, Francis DELACOURT, Sylvie LELONG (UGNY LE GAY) ; Jean FAREZ, Françoise FELBACQ (VIRY-NOUREUIL).

**Absents ayant donné mandat de procuration :** Georges DEMOULIN (ACHERY) à Nicole ALLART (ROGECOURT) ; Jean-Pierre LIEFHOOGE à Josiane GUFFROY (CHAUNY) ; Charline LEROY (CHAUNY) à Dominique IGNASZAK (NEUFLIEUX) ; Gwenaël NIHOARN à Michel KRIF (CHAUNY) ; Nicole VENNEMAN à Françoise LACAILLE (CHAUNY) ; Jean Pierre CAZE à Catherine GAUDEFROY (CHAUNY) ; Marie Annick BLITTE à Luc DEGONVILLE (MANICAMP) ; Alban DELFORGE à Nabil AIDI (CHAUNY) ; Serge MANGIN (LIEZ) à Philippe GONCALVES (BETHANCOURT EN VAUX) ; Fabienne BLIAUX à Frédéric MATHIEU (SAINT-GOBAIN) ; Céline DUPUIS à Francis DELACOURT (TERGNIER) ; Natacha MUNOZ à Paulo DE SOUSA (TERGNIER) ; Joseph LAZARESKAS à Daniel DARDENNE (TERGNIER) ; Jean-Claude CAUDRON à Bernard BRONCHAIN (TERGNIER) ; Bernard VANACKER (VERSIGNY) à Bruno COCU (CHARMES) ; Rémi DAZIN (VILLEQUIER-AUMONT) à René PÂRIS (ABBECOURT).

**Étaient absents :** André BOTTIN (ANDELAIN) excusé ; Bernard LEMIRE (ANGUILCOURT LE SART) ; Christian GAMBART (BEAUMONT EN BEINE) ; Nadine CARDOT, Guy LEBLOND, Caroline ZANGARE (BEAUTOR) ; Brigitte FIAN (CHAUNY) excusée ; Francis HEREDIA (CHAUNY) ; Alain SHNITZER (COMMENCHON) excusé ; Gérard LEGROS (DANIZY) ; Alexandre MARRON (FOURDRAIN) ; Michel DEGOUY (FRESSANCOURT) ; Charles Edouard LAW DE LAURISTON (FRIERES FAILLOUEL) ; Raymond DENEUVILLE (LA FERÉ) excusé ; Martine ROZELET, Alain HIRSON (LA FERÉ) ; Jean-Marie CHOMBART (LA NEUVILLE EN BEINE) ; Jean-Claude NIAY (MAYOT) ; Pierre OTT (MONCEAU-LES-LEUPS) ; Pascal DEMONT (SERVAIS) ; Graziella BASILE, Marlène PICHELIN (TERGNIER) ; Stéphanie MULLER (TERGNIER) excusée ; Elisabeth SUEUR (TRAVECY).

Assistaient également à la séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. CAURIER Pierre, Directeur Général
- M. BOUCOUR Jean-Yves, Directeur Général Adjoint
- Mme RAPIN Céline, Directrice Général Adjointe
- M. BOUTILLY Thierry, Directeur des Services Techniques
- Mme MARTIN Isabelle, Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe
- Mme CHORLET Sophie, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

Accusé de réception en préfecture  
002-200071785-20190617-D2019067-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2019  
Date de réception préfecture : 19/06/2019

## 19- PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2019/2024 – ADOPTION DU PROJET APRES AVIS DES COMMUNES ET DU SMPC

Par délibération en date du 8 avril 2019, le conseil communautaire de la CACTLF a décidé d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat 2019/2024 et a autorisé le Président à soumettre ce projet pour avis aux 48 communes membres de la CACTLF ainsi qu'au Syndicat Mixte du Pays Chaunois.

Le projet de PLH arrêté a été transmis le 10 avril 2019, pour avis, aux communes membres de la CACTLF et au Syndicat Mixte du Pays Chaunois, ces derniers disposant d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis sur le document. Il convient de préciser que cet avis doit être exprimé au travers d'une délibération et qu'à défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable.

La consultation s'est déroulée du 10 avril 2019 (date d'envoi du projet de PLH) au 15 juin 2019 inclus.

L'examen des délibérations reçues dans les délais a permis de comptabiliser 10 délibérations favorables (Achery, Amigny-Rouy, Bertaucourt-Epourdon, Charmes, Condren, La Fère, Pierremande, Sinceny, Travecy, Ugny-le-Gay) et aucune délibération défavorable. Les avis des 38 autres communes et du Syndicat Mixte du Pays Chaunois sont réputés favorables.

Le Conseil communautaire,

Vu l'examen des délibérations reçues dans le délai imparti,

Vu l'avis favorable des membres de l'exécutif en date du 3 juin 2019,

Vu les avis favorables des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** sans modification le projet de Programme Local de l'Habitat 2019/2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre le Programme Local de l'Habitat adopté sans modification au Préfet de l'Aisne pour avis, avis qui sera notifié au Président de la CACTLF après passage en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) des Hauts-de-France.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 19 juin 2019

Le Président,  
Bernard BRONCHAIN

Signé numériquement par : Bernard  
BRONCHAIN

Nom DN : CN = Bernard BRONCHAIN

C = FR O = CA CHAUNY TERGNIER

LA FERRE OU = 0002 200071785

Date : 2019.06.19 15:19:25+01:00



Accusé de réception en préfecture  
002-200071785-20190617-D2019067-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2019  
Date de réception préfecture : 19/06/2019